

Déclaration FO Agriculture Comité technique ministériel du 8 février 2018

Madame la Présidente,

Dix ans après la révision générale des politiques publiques (RGPP), 8 ans après la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE), 6 ans après la modernisation de l'action publique (MAP), 2 ans après la réforme territoriale et 6 jours après les premières annonces du comité « Action publique 2022 », l'année 2018 débute dans un contexte pour le moins chahuté et bien sombre pour les collègues que nous représentons et que nous sommes chargés de défendre dans ce CTM.

Nous avons subi fin 2017

- Le rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires.
- Le report de l'application des quelques améliorations de grilles, prévues dans le cadre de PPCR. Un pseudo accord conçu comme une potion immédiatement très amère pour les agents et même pour les OS signataires.
- L'instauration d'une indemnité tout juste compensatrice (mais pour combien de temps ?), tenant compte de la hausse du taux de la contribution de la contribution sociale généralisée (CSG).
- Le lancement de l'expérimentation territoriale d'un droit de dérogation reconnu au préfet, où comment donner la possibilité aux préfets des régions et des départements de Pays de la Loire, de Bourgogne-Franche-Comté et de Mayotte, les préfets de département du Lot, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Creuse ainsi que le représentant de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin d'expérimenter le droit d'appliquer la réglementation « à la tête du territoire » et « à la tête du client ».

Voilà maintenant Action Publique 2022 avec :

- Les outils permettant d'accompagner un maximum d'agents jugés "non recyclables" vers la sortie.
- La casse des instances de dialogue social permettant de défendre les agents face à l'arbitraire (CAP/CHSCT) pour mieux pouvoir les faire bouger sans résistance, sous autorité totale du niveau hiérarchique local.
- Le recrutement sur contrat comme un principe de base, pour renouveler (très partiellement) les générations de fonctionnaires par des emplois précaires.
- Le renforcement de l'individualisation des rémunérations pour mieux opposer les agents entre eux et justifier de geler les évolutions collectives (statuts/point d'indice).
- La connexion de la rémunération des cadres à leur capacité à détruire leurs missions et leurs services.
- L'annonce de la possibilité du regroupement des services ressources humaines des DDI d'un même département.

Secrétariat FO Agriculture

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

Tél. 04 73 42 16 99

E-mail foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

76 avenue André Malraux - 57000 METZ

Tél. 03 55 74 10 12

E-mail patrice.maitre@agriculture.gouv.fr

Voilà le nouveau « contrat social » proposé aux fonctionnaires, en prolongement des cadeaux empoisonnés de fin 2017 listés précédemment. Nos communautés de travail risquent de souffrir. Chacun est en droit de s'interroger aujourd'hui sur la pérennité de ses missions, de son poste, de son service. « Action Publique 2022 » s'apparente clairement à un vrai programme de casse du service public républicain.

FO Agriculture redemande à connaître la contribution du MAA à l'exercice « Action Publique 2022 ». Particulièrement les propositions que le SRH du MAA a formulées dans le cadre du chantier « rénovation du cadre RH » en amont du comité de suivi du 22 janvier 2018, information que ce CTM est légitime à obtenir en toute transparence.

Sujets transversaux RH

Sur le RIFSEEP au MAA, la mise en œuvre du RIFSEEP pour les ISPV se fait semble-t-il de la pire des manières et ressemble à un fiasco

Les corps des IAE et des TSMA ne savent toujours pas quel est leur régime indemnitaire en 2018.

La majorité de ceux qui ont « basculé » au RIFSEEP, depuis 2016 ne sont pas satisfaits du nouveau système et s'inquiètent, à juste titre, de l'évolution de leur rémunération indemnitaire (difficultés liées à la mobilité, cotation des postes, reconnaissance des missions exercées...).

Taux pro-pro : quand allons-nous connaître les ratios pro/pro applicables aux CAP promotions ?

Sujets sectoriels

Contrôles et affaire Lactalis

FO Agriculture n'accepte pas que les collègues, en charges des contrôles, soient mis en cause dans cette affaire. Notre syndicat les accompagne au quotidien et leur apporte son soutien.

FO Agriculture exige que l'État assume sa responsabilité en matière de contrôles officiels et donne tous les moyens nécessaires à ses services afin d'effectuer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

La situation des services économie agricole en DDT(M)

Alors que la campagne PAC 2018 démarre, voilà que les services se retrouvent avec quatre campagnes d'aides à gérer concomitamment. Les lettres de fin d'instruction (LFI) des aides 2015 n'ont toujours pas pu être adressées aux exploitants qui ne s'y retrouvent plus dans le paiement de leurs aides. Les collègues eux-mêmes peinent à expliquer ces paiements.

Concernant l'ambiance dans les services : **FO** reconnaît une amélioration perceptible, même si la situation est contrastée selon les départements. Des difficultés relationnelles nous sont signalées, des problèmes de compétences techniques et de management aussi.

L'inquiétude est grandissante quant au devenir des missions des SEA, quant à l'avenir même des services.

Les critiques sur les retards des paiements des trois précédentes campagnes, les chantiers en cours du gouvernement concernant la «transformation de l'action publique », dans le cadre d' »Action Publique 2022 », suscitent de très vives inquiétudes chez nos collègues.

Les SEA vont-ils demain continuer à gérer les aides de la PAC ? Quelle nouvelle organisation sera mise en place pour gérer les aides du FEADER après le fiasco du transfert de l'autorité de gestion aux conseils régionaux ? Quelles modalités de gestion des aides de la PAC réformée en 2020 ?

Nos collègues, en DDT(M) mais aussi à la DGPE et à l'ASP, attendent des réponses rassurantes et des perspectives claires. Ils attendent toujours de retrouver des conditions de travail acceptables et motivantes pour assurer un service public de qualité aux usagers. Cela passe bien sûr par plus de reconnaissance.

Projet de loi suite aux états généraux de l'alimentation (EGA)

Dans le projet de loi, le ministre affiche d'importantes nouvelles ambitions notamment en matière de qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits alimentaires et en termes de bien être animal. Nous attendons que le ministère se dote, le moment venu, des moyens adéquats pour atteindre ses objectifs.

INFLUENZA AVIAIRE

Bien que nous aborderons le sujet en question diverse, nous souhaitons ici manifester notre soutien à nos collègues confrontés à la gestion de nouveaux foyers dans l'Ouest de la France.

L'enseignement agricole connaît aussi ses turbulences

La réforme de la voie professionnelle, débattue actuellement à l'éducation nationale, nous interroge et nous préoccupe. Nous sommes inquiets de voir l'apprentissage partir sous la coupe des branches professionnelles, donc des employeurs. Nous craignons de voir nos CFA disparaître ! Y a-t-il un risque pour les établissements de l'enseignement agricole, qui sont d'abord des lycées professionnels ?

Des sujets, en discussions depuis trop longtemps, n'avancent toujours pas : le statut des directeurs, les CHSCTREA, l'ouverture des discussions sur la partie 2 du protocole de gestion des CFA CFPPA ?

En attendant le bilan des derniers concours de déprécarisation en 2018, nous constatons d'ores et déjà son échec dans l'enseignement notamment dans les CFA CFPPA et dans l'enseignement supérieur. L'ordonnance n° 2017-543 du 13 avril 2017 prévoit la prolongation du dispositif de la déprécarisation « Sauvadet » jusqu'en 2020. Le MAA va-t-il mettre en œuvre cette prolongation ? **FO Agriculture** demande une politique ministérielle volontariste afin de résorber l'emploi précaire.

Au niveau de l'enseignement supérieur, 3 écoles ont engagé une démarche de réflexion qui devrait aboutir à la création d'un nouvel établissement avec un travail sur de possible mutualisation. Mais que vont devenir les autres établissements ? Quelles sont les orientations stratégiques du MAA ?

Pour les ouvertures de concours (internes, externes et réservés) en 2018, **FO Agriculture** estime que le nombre de postes de PLPA est insuffisant. Jusqu'à présent, il était ouvert plus de postes de PLPA que de PCEA pour les concours internes et réservés. **FO Agriculture** défend que les recrutements de PLPA doivent rester les plus importants car ces postes sont liés à l'enseignement professionnel. L'administration aurait-elle déjà anticipé la réforme de la voie professionnelle ?

L'inclusion des jeunes en situation de handicap est une priorité nationale. Proportionnellement, l'enseignement agricole accueille plus de jeunes en situation de handicap que l'éducation nationale. Des auxiliaires de vie scolaire n'ont pas été renouvelés depuis la rentrée et, globalement, les moyens mis en œuvre en matière de personnels et de soutien aux équipes éducatives sont insuffisants. Comment l'enseignement agricole va-t-il faire face ? **FO Agriculture** demande la mise en œuvre d'un plan à la hauteur de l'ambition de l'accueil de ces jeunes.

Conclusion

Madame la Présidente, sachez que pendant la démolition organisée et planifiée des services des ministères, le service public ne tient que par le fort investissement personnel des agents qui ne sont malheureusement pas suffisamment reconnus

Avec si peu d'ambition pour le service public ! Aucun gain palpable pour les agents ! Il n'y a plus à craindre un sentiment de révolte que de motivation !

Celles et ceux qui doutaient encore de la violence des mesures programmées par le gouvernement doivent prendre aujourd'hui conscience de la situation inédite et de l'urgence à résister !

A l'issue d'une réunion intersyndicale du 6 février dernier, hormis l'UNSA et la CFDT qui réservent leur décision, les organisations syndicales appellent à une journée nationale intersyndicale d'action, de grève et de manifestations le jeudi 22 mars prochain.

Il s'agit de défendre nos missions, nos emplois, notre pouvoir d'achat.

Dès aujourd'hui, **FO Agriculture** appelle tous nos collègues à se mobiliser massivement pour faire entendre les revendications des agents de la fonction publique.

Sur l'ensemble des sujets relevant de votre compétence, nous attendons des réponses concrètes à l'occasion de ce CTM. Pour ce qui est du reste, à savoir ce qui « tombera » à nouveau du camion « Démolition publique 2022 » en avril prochain, nous ne gaspillerons pas le temps de cette instance...la vérité est malheureusement ailleurs.

Nous vous remercions de votre écoute.

